

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 27 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 14 février 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN
Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 1

Émilie SALVI, procuration à Nicole FAURE

Votants : 8

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190327-05 : Définition des tarifs des services eau potable et assainissement 2019

Madame Nicole FAURE, Maire,

prenant acte,

concernant le service d'assainissement collectif,

de l'augmentation des tarifs du service d'assainissement collectif appliqués par le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) en 2019 à ses communes membres,

du montant plus élevé de ces tarifs s'appliquant aux communes effectivement assainies (une fois le raccordement à une station d'épuration effectif),

de la différence entre le montant facturé aux habitants et le montant reversé au SACO,

concernant le service d'adduction en eau potable,

de l'actualisation des taux des redevances à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse AE RMC),

de l'importance des investissements prévus et à prévoir sur les réseaux d'adduction en eau potable (renouvellement de conduites, mise aux normes, traitement de l'eau...),

des conditions minimales exigées par les financeurs pour l'attribution de subvention d'investissement dans le cas de la facturation au forfait,

considérant l'application d'un volume forfaitaire de 84 m³,

propose au Conseil municipal de retenir les tarifs présentés ci-dessous pour les services d'eau potable et d'assainissement :

	FACTURÉ (TTC)	REVERSÉ (TTC)	À CHARGE COMMUNE
Adduction en eau potable			
Régie communale forfaitaire	128,70 €		
Redevance pour pollution domestique	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³ <i>Agence de l'eau</i>	0,00 €
Assainissement collectif (sauf redevables en secteur ANC)			
Régie intercommunale partie fixe	66,00 €	73,70 € <i>SACO</i>	7,70 €
Régie intercommunale partie variable	0,800 €/m ³	0,932 €/m ³ <i>SACO</i>	0,13 €/m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées domestiques	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³ <i>Agence de l'eau</i>	0,00 €

L'application de ces tarifs se traduisant par un reste à charge prévisible pour la Commune en 2019 à hauteur de 3 621,22 €.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve les tarifications 2019 telles que présentées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE